

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique de Lac-Sergent, le lundi 20 juillet 2015, à 19H30

1. OUVERTURE

Présences

Monsieur Denis Racine, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et monsieur Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 9 personnes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2015 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2015**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 juin 2015
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 6 – juin 2015 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - juillet 2015 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 30 juin 2015
 - 7.2 CCU - Procès-verbal de la séance du 4 juin 2015
 - 7.3 Liste des permis émis pour le mois de juin 2015
 - 7.4 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #324-15 visant à définir les normes concernant les abribus et les mesures relatives aux rives
 - 7.5 Point d'information sur la carte électorale
 8. **Avis de motion**
 - 8.1 Règlement (numéro 329-15) concernant la salubrité et l'entretien des immeubles
 9. **Règlements**
 - 9.1 Règlement (numéro 327-15) modifiant le règlement de zonage no 314-14 afin de modifier certaines normes concernant les bâtiments complémentaires
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Lotissement – demande de permis 2015-701 – lots 5 701 518 et 5 701 519
 - 10.3 Dossier transféré à la cour municipale – Dossier 172-001/MU Usage non autorisé, nuisances et insalubrité
 - 10.4 Résolution – Annulation du solde des factures nos 10807 et 10808
 - 10.5 Remerciement à monsieur André Samson pour le don à la Ville de la coupe sportive J. M. Landry
 - 10.6 Attribution des médailles du mérite et du bénévolat suite aux recommandations du jury
 - 10.7 Achat d'une débroussailleuse de marque Stihl FS 90
 - 10.8 Correction de la résolution numéro 15-05-113 / Octroi de contrat **TD-2015-002** à *Les Entreprises Victorin Noreau* pour des travaux de préparation et d'aménagement de terrain
 - 10.9 Octroi de contrat **TDJ-2015-007** l'entrepreneur électricien G.L. inc. pour la fourniture et l'installation de deux poteaux de bois de 30 pieds

REPORTÉ

- 10.10 Octroi de contrat **TDJ-2015-008** à l'entreprise PrimeVerts Centre Jardin pour des travaux de préparation de terrain / espace pour les balançoires
- 10.11 Mandat à la firme Assaini-Conseil pour la réalisation des recommandations pour l'entretien du filtre à sable des installations sanitaires du Club-Nautique
- 10.12 Demande au Ministère des Transports l'aménagement d'une voie de contournement à Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 10.13 Demande à TELUS et à BELL concernant les frais d'interurbains
- 10.14 Subvention à l'Association Nautique pour la soirée *cocktail des dames*
- 10.15 Motion de félicitations à M. Laurent Langlois et Mme Diane Pinet à l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage
- 10.16 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2015
- 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 11.1 Séance d'information du 8 août 2015
- 11.2 Cérémonie de la Remise des médailles le 29 août 2015
- 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 13. Deuxième période de questions**
- 14. Clôture de la séance**
- 15. Levée de l'assemblée**

15-07-156 **II EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis, en y apportant toutefois les modifications suivantes :

- REPORTÉ** 9.1 Règlement (numéro 327-15) modifiant le règlement de zonage no 314-14 afin de modifier certaines normes concernant les bâtiments complémentaires
- AJOUT** 10.14 Subvention à l'Association Nautique pour la soirée *cocktail des dames*
- AJOUT** 10.15 Motion de félicitations à M. Laurent Langlois et Mme Diane Pinet à l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage
- AJOUT** 10.16 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2015

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2015

Séance ordinaire du 15 juin 2015

15-07-157 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la greffière soit et est dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015 soit et est approuvé.

QUE monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 29 juin 2015

15-07-158 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la greffière soit et est dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2015.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2015 soit et est approuvé.

QUE monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de juillet 2015 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2015**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 juin 2015.

15-07-159

II EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 30 juin 2015 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE NO 6 / JUIN 2015**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La liste détaillée des chèques pour la période 6 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 142 770.16 \$ est annexée au présent procès-verbal.

15-07-160

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de juin 2015 soit adoptée telle que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2015**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juin 2015.

15-07-161

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 33 072.43 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 33 072.43 \$.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 **État des résultats au 30 juin 2015**

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 juin 2015.

7.2 **CCU - Procès-verbal de la séance du 4 juin 2015**

Monsieur Mario Émond, conseiller, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 4 juin 2015.

7.3 Liste des permis émis pour le mois de juin 2015

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de juin 2015.

7.4 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #324-15 visant à définir les normes concernant les abribus et les mesures relatives aux rives

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf concernant le règlement #324-15 visant à définir les normes concernant les abribus et les mesures relatives aux rives.

7.5 Point d'information sur la carte électorale

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le document « La division du territoire municipal en districts électoraux : un exercice démocratique important ». Une copie a été transmise à tous les membres du Conseil.

8. **AVIS DE MOTION**

8.1 Règlement (numéro 329-15) concernant la salubrité et l'entretien des immeubles

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Mario Émond, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De réglementer sur la salubrité et l'entretien des immeubles sur le territoire de la Ville de lac Sergent.

Fait ce 20^e jour de juillet 2015

9. **RÈGLEMENTS**

REPORTÉ

9.1 Règlement (numéro 327-15) modifiant le règlement de zonage no 314-14 afin de modifier certaines normes concernant les bâtiments complémentaires

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis de rénovation 140, Vieux-Chemin

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 8 juillet 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-07-162

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installation sanitaire 1090, chemin de la Grosse-Roche

ATTENDU QUE des travaux d'urgence doivent être apportés aux installations sanitaires du 1090, chemin de la Grosse-Roche;

15-07-163

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation bâtiment secondaire 1454, chemin du Club-Nautique

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 8 juillet 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-07-164

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'aménagement paysager 1644, chemin de la Chapelle

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 8 juillet 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-07-165

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 1736, chemin du Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 8 juillet 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-07-166

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'agrandissement bâtiment principal 1766, chemin du Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 8 juillet 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil de **refuser** le permis tel que présenté, car il ne respecte pas la réglementation;

15-07-167

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et **refuse** cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

Permis de rénovation 1810, chemin du Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 8 juillet 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté conditionnellement à ce que la plateforme soit déplacée de 2 mètres vers la cour avant, car présentement elle empiète dans la bande riveraine;

15-07-168

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA conditionnellement à ce que la plateforme soit déplacée de 2 mètres vers la cour avant, car présentement elle empiète dans la bande riveraine;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 2024, chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 8 juillet 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-07-169

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Lotissement – demande de permis 2015-701 – lots 5 701 518 et 5 701 519

ATTENDU QUE l'Institut des Frères de Notre-Dame de Miséricorde, propriétaire du lot 5 316 489, chemin du Tour-du-Lac Nord, a déposé le 9 juin 2015 une demande de lotissement (minute 12872) en vue d'un échange mutuel de parcelle de terrain entre les propriétés ci-dessus mentionnées (1131 et 1133, ch. Du Tour-du-Lac Nord) au cadastre officiel du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale est considérée comme une subdivision de lot afin que les deux bâtiments principaux existants soient sur des lots séparés;

ATTENDU QUE le lot 5 316 489 sera remplacé par les lots 5 701 519 et 5 701 519, au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

ATTENDU les modalités particulières en matière de lotissement applicables aux zones forestières apparaissant sur le plan de zonage accompagnant le Règlement de zonage numéro 314-14 à l'article 4.2.3.;

ATTENDU la superficie minimale, des terrains destinés à la construction d'une habitation est établie à 4 hectares;

ATTENDU QUE la création du lot 5 701 518 dont les dimensions sont inférieures à ces normes et dont les tenants et aboutissants sont décrits dans un acte publié avant l'entrée en vigueur du présent règlement bénéficie d'un droit acquis au lotissement si celui-ci respectait au moment de sa subdivision les exigences réglementaires en matière de lotissement;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-07-170

QUE le Conseil approuve le plan de lotissement (demande de permis numéro 2015-701) préparé par madame Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, en date du 9 juin 2015, portant le numéro de minute 12872.

QUE ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport de l'inspecteur municipal, monsieur Éric Chamberland.

QUE l'inspecteur municipal est autorisé à délivrer le permis de lotissement no 2015-701.

10.3 Dossier transféré à la cour municipale – Dossier 172-001/MU Usage non autorisé, nuisances et insalubrité

15-07-171

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent transfère le dossier d'urbanisme suivant à la Cour municipale de Saint-Raymond pour jugement et exécution, s'il y a lieu;

- 1582, chemin du Tour-du-Lac Nord / propriété ne respectant pas les normes de salubrité et animaux en surnombre)

10.4 Résolution – Annulation du solde des factures nos 10807 et 10808

15-07-172

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'annulation des factures no 10807 à l'attention de M. Claude Boilard et no 10808 à l'attention de Mme Annette Judd en conséquence du transfert de leur propriété respective suite au décès de leur conjoint /conjointe.

- Facture 10807 200 \$ / Facture 10808 200 \$

10.5 Remerciement à monsieur André Samson pour le don à la Ville de la coupe sportive J. M. Landry

ATTENDU QUE le Club Nautique fait partie de notre patrimoine sergentois et c'est par souci de le préserver et de le mettre en valeur que des améliorations continues y sont apportées, grâce à la générosité des gens du milieu par leur implication à l'Association nautique et le camp de jour;

ATTENDU QUE monsieur André Samson a fait don à la Ville de la coupe sportive J. M. Landry;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-07-173

QUE les membres du Conseil remercient chaleureusement monsieur André Samson pour le don à la Ville de Lac-Sergent de la coupe sportive J.M. Landry.

10.6 Attribution des médailles du mérite et du bénévolat suite aux recommandations du jury

ATTENDU QUE le comité de sélection pour la remise des médailles du mérite et du bénévolat a terminé ses travaux et a déposé, aux membres du Conseil de Ville, ses recommandations pour l'octroi des médailles de reconnaissance du mérite et du bénévolat pour l'année 2015, lesquelles apparaissent au tableau synthèse annexé au présent procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-07-174

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité de sélection figurant au tableau synthèse.

10.7 Achat d'une débroussailleuse de marque Stihl FS 90

ATTENDU la recommandation du responsable des travaux publics concernant la nécessité d'acquérir une débroussailleuse;

ATTENDU la proposition du *Garage Légaré* pour l'achat d'une débroussailleuse de marque Stihl FS 90 au montant de 356 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-07-175

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une débroussailleuse de marque FS-90 Stihl auprès de la firme *Garage Légaré* au montant de 356 \$ plus taxes;

- 10.8 Correction de la résolution numéro 15-05-113 / Octroi de contrat TD-2015-002 à Les Entreprises Victorin Noreau pour des travaux de préparation et d'aménagement de terrain

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil a été émise le 19 mai dernier pour l'octroi de contrat pour des travaux de préparation et d'aménagement de terrain à l'entreprise Victorin Noreau;

CONSIDÉRANT QU'il y a un ajout de contrat de 1 515.80\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'une validation a été effectuée entre le Service des travaux publics, sur la conformité des travaux réalisés en surplus du mandat initial;

EN CONSÉQUENCE il est

15-07-176

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil autorise le paiement des factures 048635 et 048735 totalisant 12 998.80 \$ plus taxes en faveur des Entreprises Victorin Noreau inc. pour des travaux de préparation et d'aménagement de terrain.

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 371-4121 – Immobilisations – aménagement parc urbain.

- 10.9 Octroi de contrat TDJ-2015-007 l'entrepreneur électricien G.L. inc. pour la fourniture et l'installation de deux poteaux de bois de 30 pieds

15-07-177

IL EST PROPOSÉ par
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal octroie un contrat à l'entrepreneur électricien G. L. inc. pour la fourniture et l'installation de deux poteaux pour l'éclairage du parc et ce, pour la somme de 2 400 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'offre de service déposée ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 371-4121 – Immobilisations – aménagement parc urbain.

- 10.10 Octroi de contrat TDJ-2015-008 à l'entreprise PrimeVerts Centre Jardin pour des travaux de préparation de terrain / espace pour les balançoires

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement afin de délimiter une aire de jeux pour l'installation des balançoires sont requis;

ATTENDU que l'entreprise *PrimeVerts Centre Jardin* nous a fait parvenir une soumission à la demande du Conseil de Ville pour les travaux de préparation de terrain, par l'ajout de sable et pose de contour en bois traité de dimension 6' X 6' X 12' pieds ainsi que la réalisation d'un muret de pierre au montant de 3 229 \$ + les taxes applicables tel que stipulé sur la soumission 2554.

ATTENDU que l'entreprise *PrimeVerts Centre Jardin* nous a fait parvenir une soumission pour les travaux de nivellement et de pose de gazon en plaque au montant de 1 329 \$ + les taxes applicables tel que stipulé sur la soumission 2562.

EN CONSÉQUENCE,

15-07-178

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise *PrimeVerts Centre Jardin*, pour effectuer les travaux d'aménagement d'un espace pour les balançoires pour un montant de 4 558 \$ plus taxes;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 371-4121 – Immobilisations – aménagement parc urbain.

10.11 Mandat à la firme Assaini-Conseil pour la réalisation des recommandations pour l'entretien du filtre à sable des installations sanitaires du Club-Nautique

15-07-179

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE MANDATER la firme Assaini-Conseil pour des services de consultation techniques pour la réalisation des recommandations pour l'entretien du filtre à sable concernant le contrôle de la renouée du Japon sur le terrain face au club Nautique pour une somme forfaitaire n'excédent pas 450 \$ plus les taxes applicables;

LA soumission 2015-07-109 et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-1522 – Loisirs – Entretien du Club Nautique.

10.12 Demande au Ministère des Transports l'aménagement d'une voie de contournement à Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU QUE suite à l'accroissement de la population de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et des municipalités avoisinantes;

ATTENDU l'accroissement du nombre de commerces le long de la Route 367 au centre-ville de Sainte-Catherine;

ATTENDU QUE de nombreux citoyens de Ville de Lac-Sergent travaillent à Québec;

ATTENDU QUE pour ce faire, les citoyens de Ville de Lac-Sergent doivent utiliser la Route 367 qui traverse le centre-ville de Sainte-Catherine;

ATTENDU QU'il en va de même pour les visiteurs de notre ville, de même que ceux qui continuent vers Saint-Raymond ou les autres villes plus au nord;

ATTENDU QUE cette concentration de commerces sur la Route 367, joint à l'augmentation de la circulation sur ladite route, crée des problèmes importants de congestion à l'approche et pour la traversée du centre-ville de Sainte-Catherine;

ATTENDU QU'il arrive que certains vendredis soir durant l'été, le bouchon de circulation commence à la hauteur de la Rivière aux pommes, soit plusieurs kilomètres avant l'entrée du centre-ville de Sainte-Catherine;

ATTENDU QUE l'accroissement important de la circulation depuis quelques années risque de créer un problème important de sécurité pour les résidences situées aux abords de la route 367 et les piétons;

ATTENDU QUE les trois routes reliant Saint-Catherine à Québec via la Route de la Bravoure ne sont guère commodes pour se rendre à Québec ou en revenir compte tenu de la décision récente du Conseil municipal de Sainte-Catherine de limiter la vitesse à 50 kilomètres/heure sur toute la partie de ces tronçons routiers située sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-180

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent demande au Ministère des Transports du Québec de planifier et de réaliser une voie de contournement pour que la circulation de transit puisse éviter de devoir traverser le centre-ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

QUE copie de la présente résolution soit transmise également au député de Portneuf, M. Michel Matte, et aux MRC de Portneuf et de la Jacques-Cartier et à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

10.13 Demande à TELUS et à BELL concernant les frais d'interurbains

ATTENDU QUE plus de cinq cents (500) personnes habitent à l'année à Ville de Lac-Sergent;

ATTENDU QUE durant l'été, ce nombre augmente jusqu'à mille cinq cents (1 500);

ATTENDU QUE par ailleurs, les citoyens de Ville de Lac-Sergent, étant desservis pour le téléphone conventionnel par Bell Canada, il est anormal qu'un appel à la ville voisine de Saint-Raymond, desservie par Vidéotron, soit considéré comme un appel interurbain, alors que tant ceux-ci, tout comme les citoyens de Saint-Raymond, puissent téléphoner à Québec sans frais;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent s'est plainte maintes fois à ce sujet auprès des fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

15-07-181

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent demande à Bell Canada et à Vidéotron d'abolir les frais d'appels interurbains entre Ville de Lac-Sergent et Ville de Saint-Raymond.

QUE copie de la présente résolution soit transmise également à la Ville de Saint-Raymond, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC), à la députée fédérale de Portneuf, Mme Éline Michaud, au député provincial de Portneuf, M. Michel Matte et à la MRC de Portneuf.

AJOUT

10.14 Subvention à l'Association Nautique pour la soirée cocktail des dames

15-07-182

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ pour une soirée « cocktail des dames » organisée par l'Association nautique du lac Sergent qui se tiendra le jeudi 20 août prochain à 18H.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-1970 – Loisirs – Subvention Association nautique.

AJOUT

10.15 Motion de félicitations à M. Laurent Langlois et Mme Diane Pinet à l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage

15-07-183

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Diane Pinet et monsieur Laurent Langlois qui ont célébré leur cinquantième anniversaire de mariage le 3 juillet 2015.

QUE les souvenirs heureux que vous évoquez après cinquante ans de vie commune vous soient autant de promesses de bonheur pour l'avenir.

AJOUT

10.16 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2015

15-07-184

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone La Capitale est présenté les 17 et 18 septembre 2015 à l'Auberge Duchesnay;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Lac-Sergent inscrive Madame Josée Brouillette à la formation mentionnée ci haut qui se déroulera les 17 et 18 septembre prochain à Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

QUE les coûts d'inscription de 175 dollars taxes incluses soient chargés au poste budgétaire Formation - 2130454.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 **Séance d'information du 8 août 2015**

Monsieur le maire, Denis Racine informe les personnes présentes de la tenue d'une rencontre technique concernant le réseau d'égout collecteur qui aura lieu le 8 août prochain à 10H au Club-Nautique.

11.2 **Cérémonie de la Remise des médailles le 29 août 2015**

Monsieur Racine informe les personnes présentes de la tenue de la Cérémonie de la remise des Médailles qui aura lieu le samedi 29 août 2015 à compter de 15H au Club-Nautique.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H35.

15-07-185

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière